

Sujet : [INTERNET] Parc éolien des Portes de la Brenne

De : association adesa <adesa.sauzelles@hotmail.fr>

Date : 14/12/2018 08:41

Pour : "pref-be-ep-eoliénportesdelabrenne@indre.gouv.fr" <pref-be-ep-eoliénportesdelabrenne@indre.gouv.fr>

à l'attention de la commission d'enquête sur le projet de parc éolien des Portes de la Brenne

Cordialement,

L'Association de Défense de Sauzelles et Alentours.

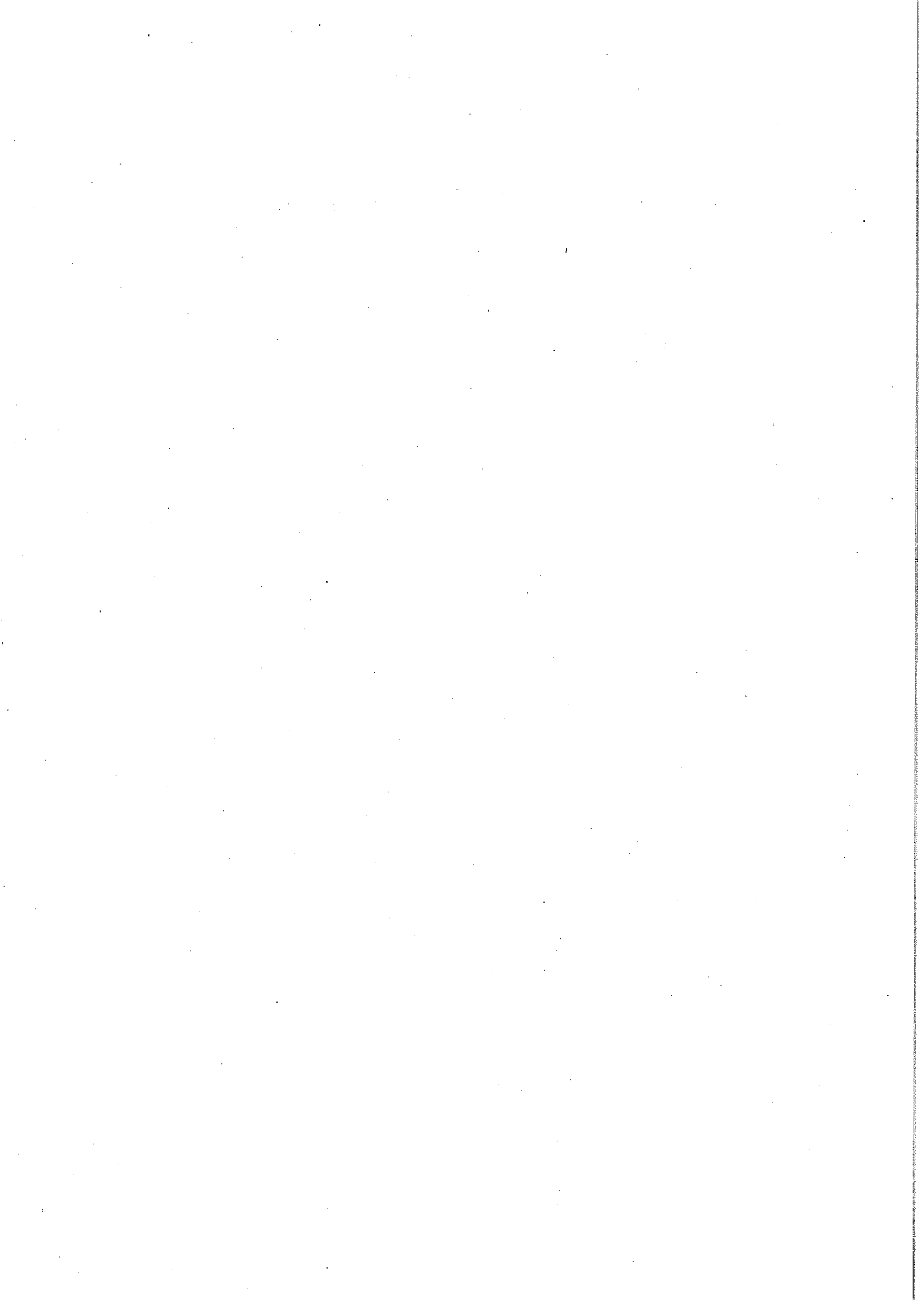


Garanti sans virus. www.avast.com

— Pièces jointes : —

Courrier ADESA Vigoux.pdf

30 octets





Association de Défense de
l'Environnement de
Sauzelles et Alentours

Mairie de SAUZELLES
4 Rue de Mijault
36220 SAUZELLES

Mail : adesa.sauzelles@hotmail.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur
Mairie de Vigoux
36170 Vigoux

**Objet : Enquête publique concernant
le projet éolien des Portes de la Brenne**

Le 12 décembre 2018.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que vice-présidente de l'Association de Défense de l'Environnement de Sauzelles et Alentours, je tiens à apporter mon soutien et celui de nos adhérents aux habitants de Vigoux, Celon, Argenton sur Creuse et de ses environs qui se battent actuellement contre l'implantation de 7 éoliennes sur leur territoire.

Quel paradoxe ! En dépit des interrogations, des objections qui se multiplient, de la part d'ingénieurs et de scientifiques, et des rapports de plus en plus nombreux sur l'efficacité et la propreté pour le moins contestées de l'éolien, des municipalités persistent à monter leur projet de quelques aérogénérateurs sur des sols qui ne s'y prêtent pourtant pas. Principalement, tant faute de vent, « qu'à cause » de leur patrimoine naturel et architectural.

Ainsi, du projet des Portes de la Brenne qui, comme le souligne la MRAe, impactera directement la vallée de la Creuse et le Parc Naturel Régional de la Brenne. Le Boischaud Sud et sa *Vallée des Peintres*, le site archéologique d'Argentomagus, comme la partie haute d'Argenton-Sur-Creuse, seront également touchés. Autant de lieux vantés pour attirer nouveaux habitants et touristes...

Et tout cela, au mépris des recommandations de l'ADEME qui préconise que ***les sites choisis doivent répondre à des réglementations très strictes pour éviter les conflits d'usage et respecter les paysages, le patrimoine, l'environnement et la biodiversité.***

Permettez-moi d'insister sur quelques points qui devraient au moins appeler à la réflexion, voire à l'annulation, de ce projet :

Un fort impact sur l'environnement et l'avifaune – Les 7 éoliennes de 184 m (avec les pales) sont prévues sur un territoire qui, à l'instar de notre département et même de notre région, et sauf démonstration contraire, n'est pas favorisé par le vent.

Jour et nuit, elles modifieront notablement un paysage encore préservé. Et déverseront leurs nuisances sonores et lumineuses : Fini les soirées avec un ciel étoilé, dégage de toute pollution lumineuse.

Sans parler des effets désastreux sur les oiseaux, sur les chiroptères... A ce titre, combien d'animaux retrouvés morts au pied et aux alentours des mâts des éoliennes, mais effacés des comptages pour ne pas entacher les statistiques...

Un fort impact sur la santé – A travers de multiples publications, des épidémiologistes du monde entier dénoncent régulièrement les graves problèmes de santé infligés par les éoliennes à une fraction non négligeable de la population. Ces documents scientifiques laissent de moins en moins place au doute sur une réalité connue et dénoncée depuis plus de 30 ans aux Etats-Unis !

Chez nous, alertés par le milieu médical qui préconise une distance minimum de 1 500 m entre une éolienne et la première habitation, les sénateurs ont proposé une protection sanitaire de 1 000 m. Mais, devant les arguments sans doute fort percutants des promoteurs de l'éolien, les députés ont ramené cette distance à 500 m. Gommant ainsi le principe de précaution, pourtant inscrit dans notre Constitution à la demande de Monsieur Hulot. D'autant que la taille des machines augmente de plus en plus pour trouver du vent, (+ de 200m de hauteur pour certaines !)

Un fort impact sur l'immobilier et le tourisme – En plus des nuisances subies, les riverains verront leur patrimoine immobilier fortement dévalorisé, voire invendable. Tandis que les potentiels futurs propriétaires iront construire ou rénover ailleurs.

Les Mutuelles du Mans Assurances (MMA) proposent une Garantie Revente événements extérieurs, couvrant notamment la décote d'une maison « victime » de la construction ou de l'installation d'un champ d'éoliennes, par exemple...

https://docs.wixstatic.com/ugd/adc7dc_c020ce8926a0468b81deda3bf8108998.pdf

<https://www.ppeebp.org/single-post/2017/08/28/Immobilier-Le-bruit-des-%C3%A9oliennes-peut-annuler-une-vente>

Ne parlons pas du tourisme et des résidences secondaires, qui reposent ici sur un fragile équilibre que seul le rural continue de perpétuer. Par-delà Vigoux, Celon et Argenton, l'impact visuel abîmera le paysage à des kilomètres à la ronde, mettant en péril les efforts des uns et des autres à maintenir, ou créer, des activités visant à l'accueil de touristes, comme les gîtes, les maisons d'hôtes et autres hébergements collectifs...

Pour les cyclotouristes, pour les randonneurs, pour les rêveurs, l'image du site et des environs sera associée aux éoliennes. Ils désertent les lieux.

Plus généralement, nous sommes opposés au projet parce que, comme vous le savez, **l'éolien est une source d'électricité intermittente et non stockable**, qui dépend de la vitesse du vent. Or, je le rappelle, selon l'ADEME, l'Indre n'est pas du tout bien classée sur la carte des vents. Un peu plus de 4 m/s, alors que 12 m/s est la mesure idéale pour faire tourner un aérogénérateur...

Mieux vaut planter ces aérogénérateurs dans des zones ventées comme dans la mer, dit-on. Pas au cœur du paisible *pays des mille étangs*.

<http://tpe.eole.free.fr/fonctionnement.html>

Cette électricité aléatoire impose, également, pour réguler le réseau, le développement en parallèle de centrales à gaz, à charbon, à lignite... autant d'énergies fossiles carbonées. Situation qui conduit l'Allemagne à être un gros émetteur de CO², et à jouir d'une électricité très onéreuse. Quelle avancée ! Quel souci du bien commun !

<https://blogs.mediapart.fr/pierre-yves-morvan/blog/300814/le-solaire-et-l-eolien-marchent-au-charbon>

Comme le souligne Jean-Pierre Badinet, Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et de Mécanique de Nancy : *Contrairement à ce qui nous est affirmé péremptoirement, le bilan carbone des éoliennes intermittentes est mauvais, de manière indirecte, car la gestion de l'intermittence en temps réel nécessite des centrales thermiques en soutien permanent, obligées de fonctionner en régime discontinu, ce qui dégage encore plus de CO2.*

Au nom de l'éolien, faut-il que la France augmente ses émissions de CO² ??

Alors, en conclusion, pourquoi développer l'éolien par un mitage désastreux et improductif, dans une région où le vent ne bat aucun record ?

On ne peut même pas se dire que quelques agriculteurs y gagneront quelques précieuses rentrées. Ceux de la Beauce et d'ailleurs témoignent plutôt que l'éolien n'enrichit que ses promoteurs, les exploitants de parcs éoliens, les collectivités locales, les propriétaires fonciers... **« assurés d'un rendement garanti par l'État très élevé, supérieur à la plupart des produits de placement à la disposition des épargnants et, in fine, les industriels danois, allemands et chinois qui fabriquent et vendent leurs machines et pour lesquels les chimères françaises sont une manne providentielle ! »** (Le Figaro Magazine / 26 octobre 2018 / page 52).

Comment, enfin, soutenir un tel projet quand on pense que **le coût du démantèlement de ces machines industrielles peut dépasser 400 000 euros** ? De telles sommes n'étant pas provisionnées, par qui sera supporté ce coût ? Le propriétaire ? A défaut, la commune ? Par personne, et les mâts et leurs socles de béton resteront à l'abandon, en polluant le sol et les eaux à perpétuité ?

<http://www.economiamatin.fr/news-60-000-proprietaires-menaces-de-faillite-par-les-eoliennes>

Tout projet offre des avantages et des inconvénients. L'arbitrage impose parfois des sacrifices. Mais l'éolien ne mérite aucun renoncement : sous prétexte de propreté, il conduit à la destruction des écosystèmes et de la biodiversité. Ce pour quoi nous nous battons.

Pour toutes ces interrogations, toutes ces mises en garde, toutes ces incertitudes, pour tous ces effets néfastes sur le territoire de Vigoux et des communes environnantes, nous nous opposons à l'implantation d'éoliennes sur ce secteur.

Au nom de l'ADESA, je vous remercie, Monsieur le Commissaire enquêteur, de bien vouloir prendre mes remarques en considération, pour donner votre avis sur ce projet.
Et je vous prie de croire à l'expression de mes sentiments respectueux.

Elisabeth Calas,
Vice-présidente de l'Association de Défense de Sauzelles et Alentours

